



**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
ANNEE 2023**

Réglementation du Rapport d'orientations Budgétaires (ROB)

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.
- Le ROB sert à **informer les élus locaux** sur l'état des finances de la collectivité et les évolutions prévues des dépenses et des recettes, permettant ainsi de débattre et de voter le budget de manière éclairée.
- **Le rapport d'orientation budgétaire contient :**
 - 1. Les orientations budgétaires envisagées**
 - les évolutions prévues en dépenses et en recettes, tant pour la section de fonctionnement que celle d'investissement.
 - 2. Les engagements pluriannuels**
 - Le ROB présente le **plan pluriannuel d'investissement (PPI)**.
 - 3. La structure et la gestion de la dette**
 - Le rapport indique notamment la capacité d'endettement, de désendettement et d'autofinancement de la collectivité. Le profil de l'encours (le stock des emprunts contractés) visé à la fin de l'exercice budgétaire doit également être mentionné.
- Le ROB doit être transmis aux élus locaux **au moins 5 jours avant le DOB** pour les communes.

Le contexte national

- Au niveau macro économique, l'année 2022 est marquée par une forte augmentation de certains indices impactant directement les collectivités locales :
- + 6,8 % sur les produits alimentaires
- + 45,3 % sur les combustibles et carburants
- + 63,6 % sur l'électricité
- + 7,2 % BT01 (indice général travaux de bâtiment)
- +10,3 % TP01 (indice général travaux de voirie et génie civil)
- Une inflation de + 6 % sur l'année 2022
- Une augmentation des taux d'intérêts à court et long terme

La loi de finances 2023

MESURES CONTRE L'INFLATION

- Reconduction du volet fiscal du bouclier tarifaire avec une diminution des tarifs de l'accise (ex taxe intérieure de consommation finale d'électricité) à son minimum autorisé. L'objectif est de limiter à 15 % l'augmentation des TRV (tarifs réglementés de vente) jusqu'au 31 janvier 2024.
- Dotation de soutien aux collectivités confrontées à une situation de forte inflation de leurs dépenses d'énergie :
 - 1/ élargissement du dispositif de « filet de sécurité » afin de compenser la hausse des dépenses d'énergie, de produits alimentaires et de la masse salariale, sous conditions.
 - 2/ ciblage sur les dépenses d'énergie : compensation de 50 % de la différence (si positive) entre la hausse des dépenses d'énergie et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023
 - 3/ instauration d'un amortisseur électricité pour les collectivités ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire avec une prise en charge de 50 % du surcoût du prix annuel moyen au-delà de 180 €/MWh, plafonné à 500 €/MWh.

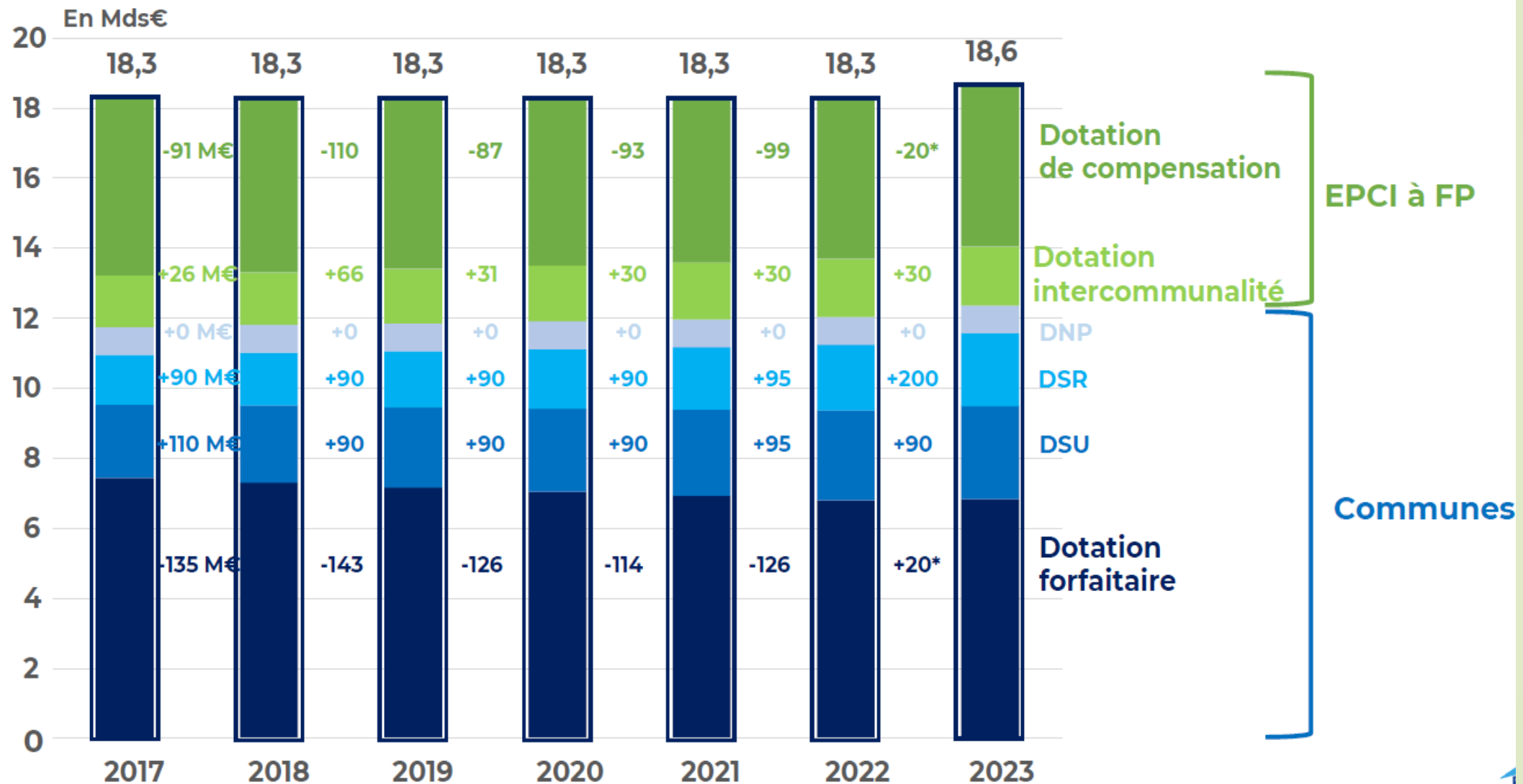
DOTATIONS ET PEREQUATION

- Augmentation de la DGF pour la 1^{ère} fois depuis 13 ans qui passe à 26,931 milliards d'euros
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de 90 millions d'euros
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresse de 200 millions d'euros
- La Dotation Intercommunale (DI) progresse de 30 millions d'euros

L'ensemble de ces abondements est financé en totalité par l'état et non par un écrêtement de la dotation forfaitaire de la DGF des communes

- Augmentation du prélèvement sur les recettes de l'état vers les collectivités
- Neutralisation des effets du nouveau calcul de l'effort fiscal pour le calcul des dotations mais pris en compte pour les attributions du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Réforme des indicateurs financiers : neutralisation à 90 % en 2023 par l'Etat
- FPIC : garantie de sortie sur 4 ans et suppression du critère d'inéligibilité en cas d'effort fiscal agrégé inférieur à 1 permettant à un plus grand nombre d'EPCI à fiscalité propre d'être éligible
- La Dotation pour Station de Titres Sécurisés (DTS) divisé en deux parts actuellement (une fixe en fonction du nombre de stations et une variable selon le nombre de titres enregistrés) doit être modifié à compter de 2023 en tenant compte, en sus de ce qui existe actuellement, d'une majoration pour la mise en place d'un module « dématérialisé et interopérable »

Art. 195 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal

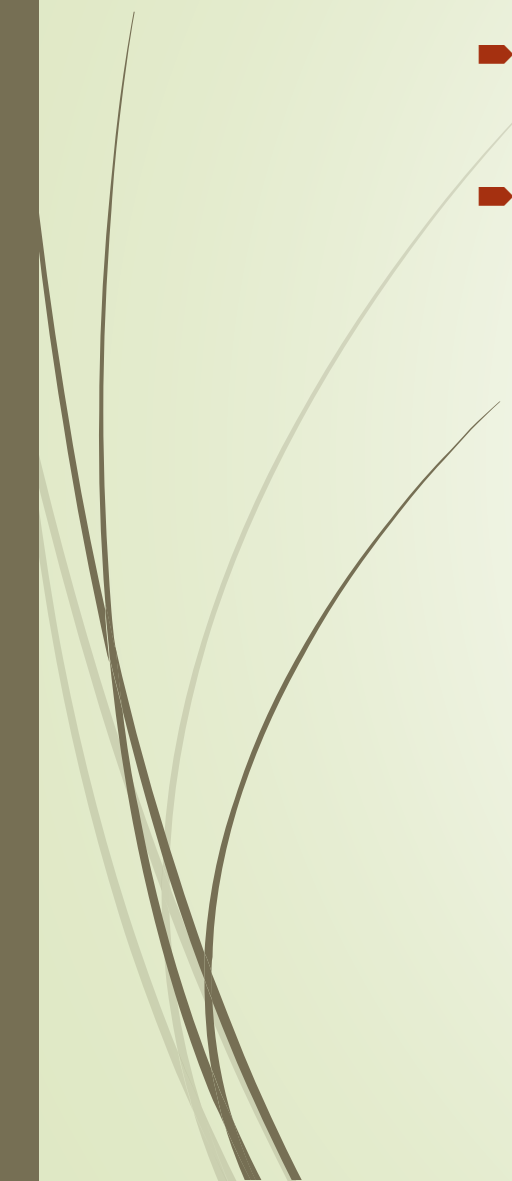


FISCALITE

- Suppression de la CVAE et compensation par une fraction de TVA
- Exonération de TFPB pour les logements sociaux de 15 à 20 ans sous conditions de qualité environnementale lors de leur construction
- Augmentation de la valeur forfaitaire des places de stationnement à ciel ouvert pour la taxe d'aménagement (de 2000 à 2500 euros en 2023)
- Possible exonération de la taxe d'aménagement pour les constructions ou aménagements réalisés sur des terrains dépollués
- Augmentation de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) au profit de l'Etat de 12,5 à 17 % la première année et de 25 à 34 % à partir de la deuxième année
- Suspension jusqu'en 2025 de l'intégration des valeurs locatives des locaux professionnels révisées en 2022 et actualisation « classique » pour 2023
- Report de deux ans des dispositions relatives au processus de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation
- Coefficient de revalorisation prévisionnel des valeurs locatives cadastrales à + 7 % (contre 3,4 % en 2022 et 0,2% en 2021)
- La TCCFE n'est plus perçue directement par la collectivité en 2023 mais fait l'objet d'un reversement de l'Etat sur la base du produit reçu en N-1 augmenté de 1,5 %



SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

- Ajustement des critères d'éligibilité à la Dotation Politique de la Ville
 - Fixation des taux de subvention accordés au titre de la DETR et de la DSIL en tenant compte du caractère écologique des projets
 - Création d'un fond vert en soutien des investissements de transition écologique
- 

Le contexte financier local

SUR LA PLAN ENERGETIQUE

- La ville adhère au groupement de commande du SE60 qui négocie les tarifs pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

La crise énergétique et le contexte économique mondial conduisent à des augmentations telles que :

- - prix du gaz multiplié par 4,5 : de 38 € à 178 € le MWh. Une baisse est envisagée à partir de 2024 mais sans certitude
- - prix de l'électricité multiplié par 2,8 : de 138,4 € à 399,2 MWh

LA MASSE SALARIALE

- L'augmentation du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 et des cotisations patronales
- La potentielle revalorisation en cours d'année 2023 de l'indice et des taux de cotisations patronales
- De nouvelles refontes de grilles à venir (catégorie C et B)
- Augmentation du SMIC (minimum deux fois sur l'année)
- La revalorisation de la filière médico sociale (ATSEM passage en catégorie B, Complément de traitement indiciaire pour les EJE, Infirmières et possible pour les Auxiliaires de Puériculture)
- Le recrutement de personnel pour l'ouverture du multi accueil la prairie II
- Le recrutement d'un référent sobriété énergétique

LA DETTE

- L'augmentation des taux d'intérêts de l'euribor et du livret A impactant les frais financiers de la ville (7 contrats en cours)



Le contexte financier local

- Le Pacte Financier et Fiscal de l'Agglomération est maintenu :

Attribution de compensation : 124.000 €

Dotation de Solidarité Communautaire : 140.000 €

FPIC : prise en charge totale par l'ARCBA soit 86.373 € en 2022

- Versement d'un fond de concours complémentaire pour le Stade Robert Dubois de 135.004,32 €

Evolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement

	CA 2022 prévisionnel	CA 2021	Evolution €	Evolution %
Dépenses de fonctionnement				
Charges à caractère général (011)	2 818 233,42 €	2 874 809,88 €	-56 576,46 €	-1,97%
Charges de personnel (012)	4 013 693,90 €	3 929 423,02 €	84 270,88 €	2,14%
Autres charges de gestion courante (65)	379 312,90 €	231 888,66 €	147 424,24 €	63,58%
Atténuations de produits (014)	5 426,00 €	3 582,00 €	1 844,00 €	51,48%
Charges financières (66)	99 105,99 €	112 562,34 €	-13 456,35 €	-11,95%
Charges exceptionnelles (67)	93,49 €	4 031,16 €	-3 937,67 €	-97,68%
TOTAL DEPENSES REELLES	7 315 865,70 €	7 156 297,06 €	159 568,64 €	2,23%

Evolution des Recettes Réelles de Fonctionnement

	CA 2022 prévisionnel	CA 2021	Evolution €	Evolution %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 717 486,12 €	1 656 278,83 €	1 061 207,29 €	64,07%
Produits des services (70)	451 979,68 €	354 334,32 €	97 645,36 €	27,56%
Impôts et taxes (73)	6 446 960,91 €	6 157 610,40 €	289 350,51 €	4,70%
Dotations et participations (74)	1 855 066,27 €	1 693 469,69 €	161 596,58 €	9,54%
Autres produits de gestion courante (75)	222 199,44 €	233 109,87 €	-10 910,43 €	-4,68%
Atténuations de charges (013)	45 103,29 €	56 207,14 €	-11 103,85 €	-19,76%
Produits financiers (76)	4,39 €	4,26 €	0,13 €	3,05%
Produits exceptionnels (77 hors 775)	17 309,84 €	22 926,46 €	-5 616,62 €	-24,50%
TOTAL RECETTES REELLES	11 756 109,94 €	10 173 940,97 €	1 582 168,97 €	15,55%

Evolution des Dépenses Réelles d'Investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Prévisionnel
DEPENSES INVESTISSEMENT				
Immobilisations incorporelles (20)	0,00 €	40 800,00 €	55 813,00 €	79 528,00 €
Subventions d'Equipement versées (204)	588,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles (21)	697 249,99 €	771 176,28 €	2 435 111,20 €	3 809 606,14 €
Immobilisations en cours (23)	1 433 520,62 €	403 569,72 €	17 815,28 €	14 660,48 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	2 131 358,61 €	1 219 546,00 €	2 508 739,48 €	3 903 794,62 €
Taxes d'aménagement (10)	168 063,61 €	863,30 €		0,00 €
Apurement du compte 1069 (1068)				79 471,00 €
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)	650 700,50 €	673 037,26 €	714 187,34 €	670 924,09 €
Autres immobilisations financières (27)	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	818 764,11 €	674 400,56 €	714 187,34 €	750 395,09 €
TOTAL DEPENSES REELLES :	2 950 122,72 €	1 893 946,56 €	3 222 926,82 €	4 654 189,71 €

Répartition des principales dépenses d'équipement en 2022

OPERATIONS	Mandaté 2022
Economie d'énergie (189)	120 102,00 €
dont toiture maison des associations	111 948,00 €
Budget Participatif (30)	84 069,15 €
Divers aménagement de voiries (327)	78 050,82 €
(328)Aménagement de l'avenue Poincaré	95 823,44 €
Aires de jeux (485)	405 641,96 €
Aménagement des escaliers du cimetière (720)	404 317,12 €
Stade Robert Dubois - solde (722)	141 160,97 €
Divers mobilier et matériel pour les scolaires (89)	100 051,85 €
dont informatisation des écoles	70 292,85 €
dont mobilier	12 176,63 €
Extension du CCAS (900)	215 839,71 €

Evolution des Recettes Réelles d'Investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 Prévisionnel
RECETTES INVESTISSEMENT				
Subventions investissement (13+23)	128 224,19 €	841 281,59 €	375 486,30 €	1 205 849,69 €
Immobilisations corporelles (21)				1 977 770,55 €
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)	1 000 000,01 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 189,00 €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	1 128 224,20 €	1 841 281,59 €	375 486,30 €	3 184 809,24 €
Dotations, fonds divers et réserves (10 hors 1068)	308 737,85 €	272 513,24 €	161 374,05 €	278 452,89 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	298 533,60 €	437 084,82 €	469 583,12 €	977 905,00 €
Produit des cessions d'immobilisations (024)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	607 271,45 €	709 598,06 €	630 957,17 €	1 256 357,89 €
TOTAL RECETTES REELLES :	1 735 495,65 €	2 550 879,65 €	1 006 443,47 €	4 441 167,13 €

Subventions obtenues en 2022

► Rappel des subventions notifiées à la commune en 2022, par opérations :

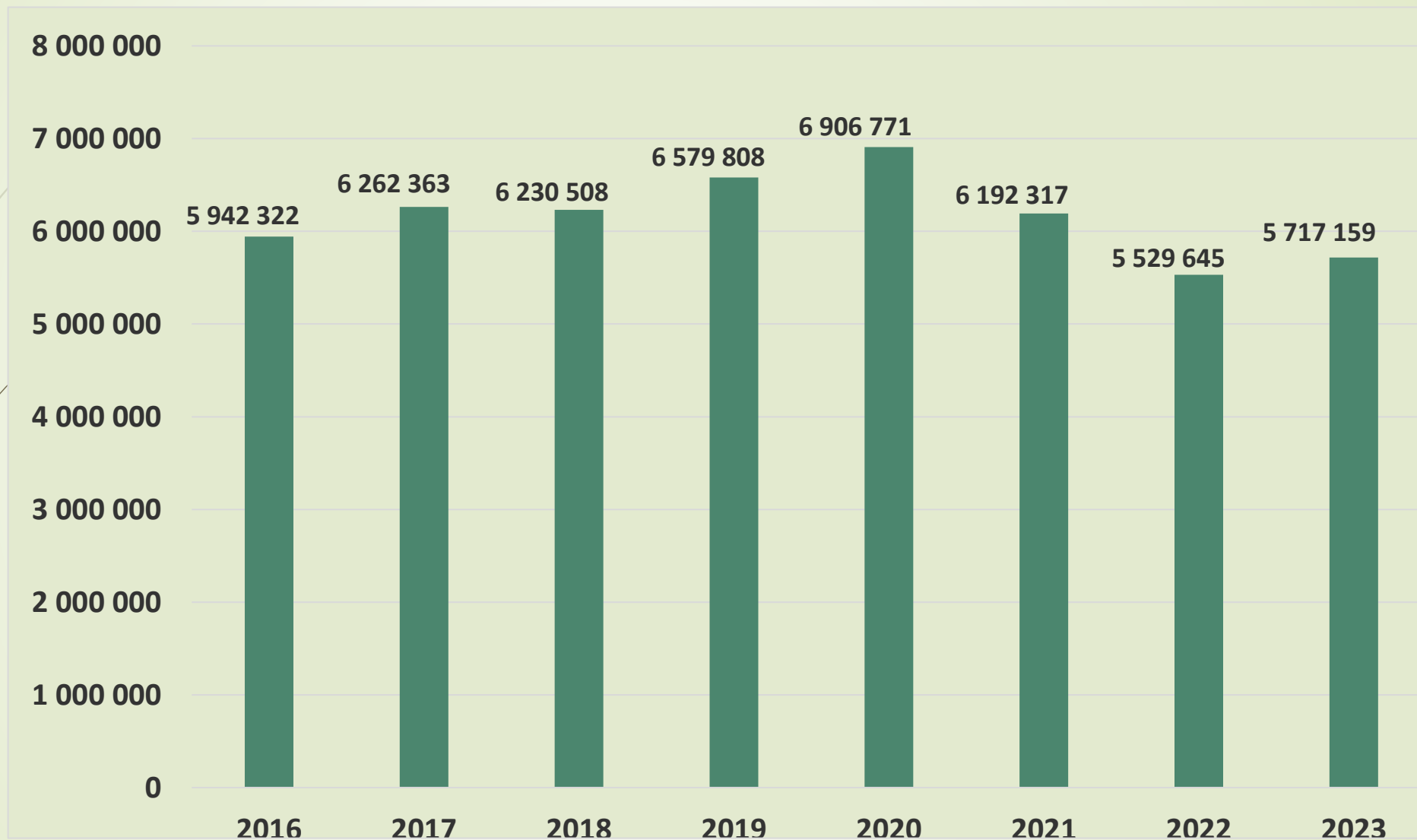
OPERATIONS	Montant HT
Elaboration d'un schéma directeur (CD60)	11 920,00 €
Réhabilitation des Tennis (DSIL)	200 000,00 €
Vestiaires Stade Robert Dubois (CD60)	43 640,00 €
Rénovation toiture salle des associations (CD60)	27 680,00 €
Rénovation toiture école Herriot (CD60)	36 820,00 €
Equiement PM (gilets et caméras piétons - CD60 + FIPD)	1 300,00 €
Extension de la vidéo protection (CD60)	29 600,00 €
Opération AVELO (Ademe) - montant maximum	62 000,00 €
Aménagement de sécurité (CD60)	17 081,00 €

Exécution 2022 des dépenses de fonctionnement par service

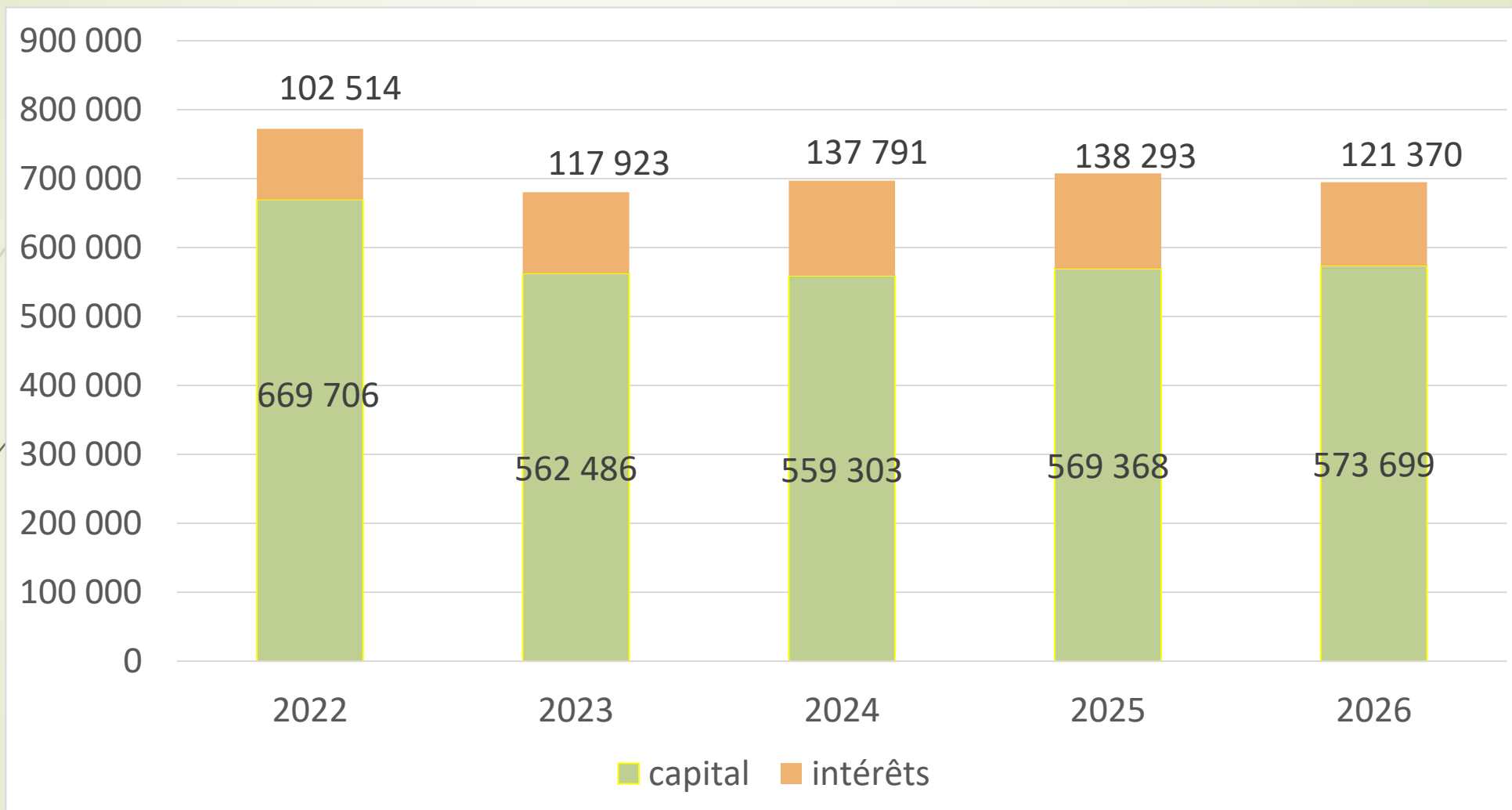
SERVICE €	DEPENSES 2022
Administration Générale	1 069 K €
Budget Participatif / Développement Durable	59 K €
CCAS / Foyer	342 K €
Com / SAV / Sport/ASSO	365 K €
CRRAI / Culture / Média	507 K €
Jeunesse	281 K €
Petite Enfance	573 K €
PM / Stationnement	465 K €
Scolaire	995 K €
Technique	2 517 K €
TOTAL	7 173 K €

Dont 441 K € de fluides

Etat de la dette - Capital restant dû au 31/12/N

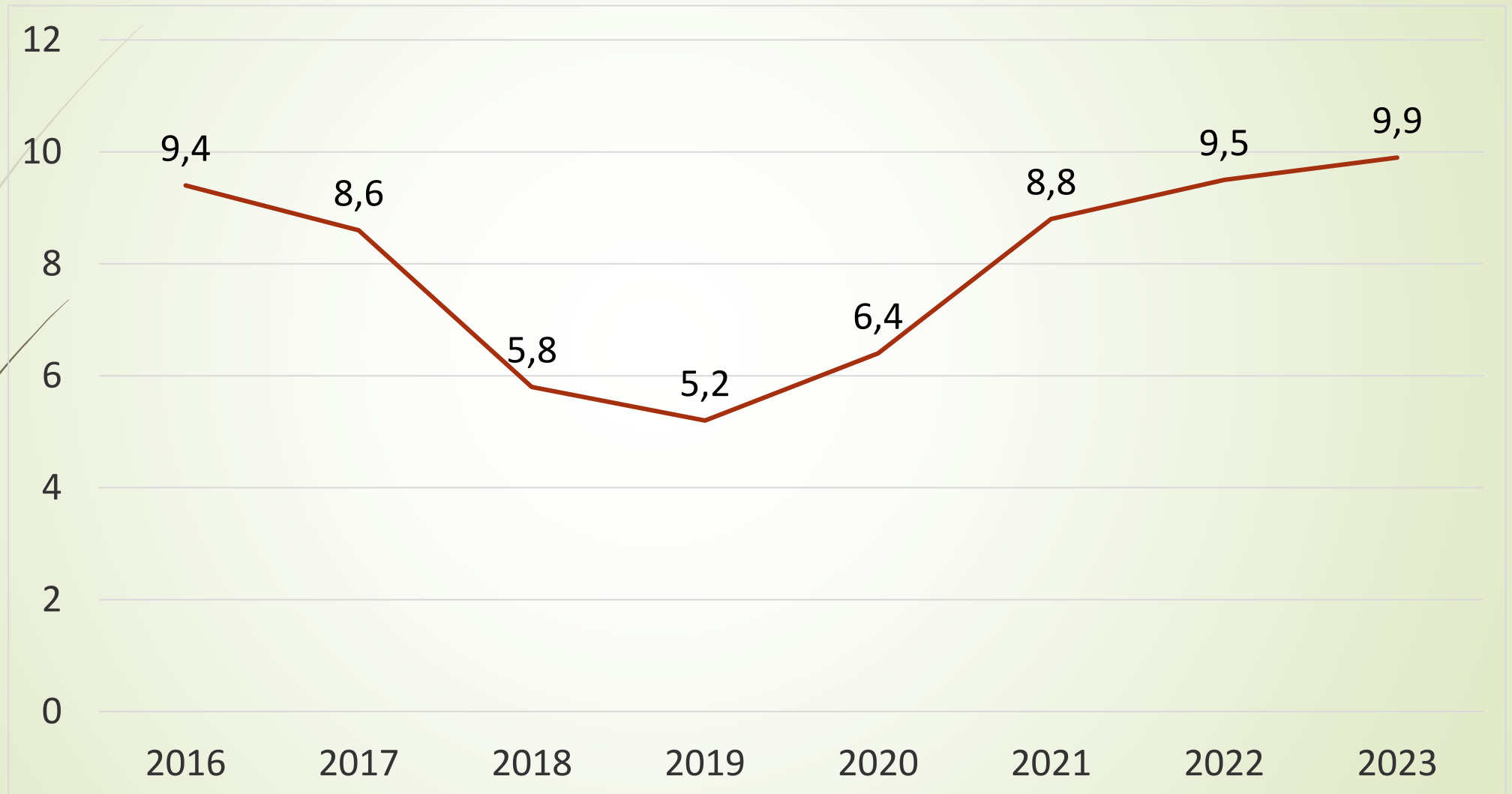


Echéancier prévisionnel de la dette



A noter que le montant des intérêts est purement indicatif compte tenu de la fluctuation des taux
7 emprunts sont à taux variables indexés sur l'Euribor 3 ou 12 mois et sur le livret A

Durée de vie résiduelle du stock de dette



L'évolution de la Capacité d'Autofinancement

- ▶ L'autofinancement de la ville correspond à son niveau d'épargne soit la CAF Brute
- ▶ L'épargne dégagée au Compte Administratif sur les 6 dernières années est comme suit
- ▶ Soit une augmentation de 26 % prévisible par rapport à 2021

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
631 K€	731 K€	1 120 K€	1 271 K€	1 085 K€	1 362 K€	1 722 K€

L'excédent de fonctionnement dégagé pour l'année 2022 est 1 320 000 euros

Evolution des principales dotations

- L'ensemble des dotations augmentent en 2023
- Il convient de rester prudent quand à la DSR Cible puisque la ville peut en sortir à tout moment en fonction des critères retenus (10 000 premières communes les plus défavorisées – rang 7343 en 2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prév
DGF	502 478 €	512 575 €	513 517 €	532 332 €	538 917 €	553 927 €	560 000 €
	-15,28%	2,01%	0,18%	3,66%	1,22%	2,78%	
DSR Péréquation	103 387 €	108 954 €	110 309 €	119 022 €	122 536 €	127 116 €	130 000 €
	6,68%	5,38%	1,24%	7,90%	2,87%	3,74%	
DSR Cible	0 €	138 133 €	144 433 €	179 588 €	200 687 €	227 059 €	115 000 €
			4,56%	24,34%	10,51%	13,14%	
DNP	138 385 €	149 348 €	147 106 €	154 888 €	158 714 €	170 266 €	170 000 €
	0%	7,92%	-1,50%	5,30%	2,41%	7,28%	

Divers ratio par habitant

- Evolution de la Population INSEE qui est actuellement à 8853 habitants
- La population DGF pour en 2022 est de 9035 habitants dont 182 résidences secondaires
- Les ratios précédents (de 2018 à 2021) ont été calculés sur la base d'une population de 8695 habitants

DGF / Habitant (en €)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Margny-lès-Compiègne	72	62	61	61	61	61	62
Strate	157	151	152	152	153		
Charges à caractère G^{al}/ hab (en €)							
Margny-lès-Compiègne	342	362	358	362	366	327	319
Strate	244	248	251	257	236	252	
Charges Personnel / hab (en €)							
Margny-lès-Compiègne	421	419	411	424	415	445	454
Strate	525	536	530	536	537	553	
Dettes / hab (en €)							
Margny-lès-Compiègne	726	772	746	782	809	713	625
Strate	842	850	843	828	802	775	
Dépenses Équipements / hab (en €)							
Margny-lès-Compiègne	162	184	187	259	143	295	441
Strate	265	299	320	370	309	315	



Les perspectives et orientations budgétaires de fonctionnement

Année 2023

La fiscalité directe

- Compte tenu de l'inflation, les bases fiscales évoluent de 7 % soit :
 - En 2022 : 9 123 548
 - En 2023 : 9 762 196
- Maintien des taux votés en 2022 pour 2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Taux Foncier Bâti		27,64%				49,18%	49,18%	49,18%
Taux Foncier non Bâti		52,95%				52,95%	52,95%	52,95%

NB : l'augmentation des bases ne signifie pas l'augmentation linéaire des produits des impositions directes, compte tenu des mouvements pouvant exister (exonération, fermeture entreprise ...)

Evolution des charges de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prév)
Emplois Pourvus (116 droit public & 4 droit privé)	106	113	117	121	120	134
Dépenses de Personnel (hors assurance)	3 538 K€	3 574 K€	3 647 K€	3 892 K€	4 014 K€	4 406 K€

➤ L'évolution des charges de personnel :

- Recrutement de 4 auxiliaires de puériculture + 5 CAP petite enfance + 1 psychologue pour le multi accueil de la prairie II
- Recrutement d'un énergéticien
- Recrutement d'un agent administratif aux services techniques
- Recrutement d'un électricien
- Recrutement d'un agent à la médiathèque

A noter que certains recrutements viennent en remplacement d'agents en disponibilité (qui restent dans le tableau des effectifs) ou parti de la collectivité au cours de l'année 2022 et remplacés en 2023

Evolution des dépenses et recettes

➤ Evolution des dépenses :

- Charges à caractère Général (011) : 5 100 K€ soit + 36,5 % (+ 1 363 K€ dont 1 100 K€ pour l'énergie)
- Charges de Personnel (012) : 4 516 K€ soit + 4,32 % (+ 187 K€ dont assurance du personnel)
- Charges des Gestion Courante (65) : 410 K€ soit + 3,8 % (+ 15 K€)
- Charges financières (66) : 120 K€ soit + 16 % (+ 17,6 K€ compte tenu des taux euribor et livret A à la hausse)

➤ Evolution des recettes :

- Produits des services (70) : 410 K€ soit + 20 % (+ 68 K€)
- Impôts et Taxes (73) : 6 420 K€ soit + 4,5 % (+ 250 K€)
- Dotations et Participations (74) : 1 590 K € - montant constant
- Autres Produits de Gestion Courante (75) : 210 K € soit + 1,45 % (+ 3 K€)

Evolution des dépenses du secteur jeunesse

Délégation de Services Publics :

- renouvelée à partir du 1^{er} janvier 2023 avec l'association Léo Lagrange -> un coût supplémentaire de 150.000 €
- La ville a demandé à revoir un certain nombre de prestations :
- La mise en place d'activités de qualité tournées vers l'extérieur
- Un taux d'encadrement du service de restauration passant de 1 adulte pour 10 enfants au lieu de 1 adulte pour 14 enfants
- L'augmentation de la capacité d'accueil mini séjours (actuellement 7 enfants maximum)
- Avoir un référent qui n'encadre pas les enfants au quotidien
- Revalorisation du salaire des animateurs qui ramené au nombre d'heures était inférieur au SMIC horaire.

Evolution des dépenses du secteur jeunesse

Les études surveillées :

- Elles ont débutées en septembre 2021
- Chaque groupe est de 10 enfants maximum, pour une durée d'1h30, tous les jours sauf les mercredis et le vendredi à l'école Ferdinand Buisson
- Les enseignants sont rémunérés par la ville (15.000 € représentant environ 800 heures / an)

La cantine à 1 euro :

- Mise en place au 1^{er} janvier 2023
- 106 enfants ont été concernés en janvier avec une possible augmentation sur les mois à venir
- Estimations : « Perte » de recettes d'environ 17.000 € compensée par une dotation de l'état de 30.000 €

Les dépenses des services culturels

► Médiathèque Jean Moulin

- Point fort pour 2023, le salon du livre, qui a lieu tous les deux ans, consacré à la bande dessinée pendant le mois d'octobre 2023
- Création d'un fond « jeux » en 2022 qui se doit d'être alimenté chaque année. 157 jeux sont à disposition des adhérents dont environ 100 sont en permanence empruntés
- Gratuité de la médiathèque depuis septembre 2022 amenant 400 nouveaux abonnés
- Refonte du site internet de la médiathèque avec l'évolution du logiciel de prêt. Ce projet, porté par la DCI, est financé à 50 % par la DRAC avec un reste à charge d'environ 13.000 euros pour la ville,

► Centre de Ressources Régional André François

- Participation au prix Ficelle, événement littéraire annuel regroupant plusieurs bibliothèques des communautés de communes et communes avoisinantes axée sur la formation, le soutien à la création et l'animation en lien avec la Médiathèque Jean Moulin
- Réalisation d'une exposition résidence « Carole Chaix » en partenariat avec la ville de Thourotte

► Service Culture

- Une offre toujours diversifiée avec 7 spectacles dont 4 au 1^{er} semestre et 3 sur le 2^{ème} dont un spectacle « art de rue » et la participation au festival des forêts
- Le maintien d'ateliers théâtre, de 3 expositions annuelles, de 2 ateliers et conférences arts plastiques ainsi que les accompagnements artistiques

Le Centre Communal d'Action Sociale

► Quelques chiffres 2022 :

- Foyer Edith Piaf : 149 adhérents dont 56 margnotins pour 4700 repas consommés
- Portage de repas à domicile : 82 séniors pour 16 204 repas livrés sur Margny mais également sur Clairoix, Venette, Compiègne, Bienville et Choisy au Bac
- L'Action Sociale : soutien à 80 familles par le biais des aides alimentaires (4.325 €) ou financières (6.533 €)
- Le Logement : 52 attributions liées au parc locatif social avec l'OPAC et Picardie Habitat)
- L'extension du CCAS pour 232.000 € et la prise en charge du mobilier et de l'informatique par le CCAS pour 9.000 €
- Subvention de la Ville : 50.000 €

► Orientations 2023 :

- Mise en fonctionnement du Point Infos Informatique Familles
- Livraison de la résidence Intergénérationnelle de la Prairie II avec la mission « d'affectation de logements »
- Avoir un véhicule 9 places (loué ou acheté) pour faciliter les déplacements de nos anciens dans leurs différentes activités

Evolution des dépenses divers services

- Restauration : augmentation du tarif de 20 % depuis septembre 2022 pour les scolaires et à compter d'août pour le multi accueil avec la relance du marché pour les repas
- La Prairie 2 : frais de fonctionnement de la structure à compter d'octobre 2023 (+ 23 K€)
- Services Techniques : Travaux d'amélioration des bâtiments (mise aux normes défense incendie, rénovation de logements communaux, étanchéité des murs de l'école Paul Bert, remplacement de sols souples et peintures au multi accueil, remplacement de portes divers bâtiments, mise en peinture de la crèche.... + 139 K environ)
- Augmentation entre 10 et 20 % des divers contrats de maintenance
- Reprise de l'ensemble des manifestations en 2023 après plusieurs années de ralentissement consécutif à la crise sanitaire
- Evolution des dépenses de personnel compte tenu de la revalorisation de certaines catégories et filières (ATSEM, EJE...) ainsi que du point d'indice, l'augmentation des charges patronales (ex : CNFPT de 0,05 à 0,10 %), la revalorisation du taux de rémunération pour les apprentis (en fonction de leur âge et du niveau d'études)
- Augmentation de la cotisation d'assurance compte tenu de la sinistralité de la ville (+ 12 K €)

Le Plan de Sobriété Énergétique

► Eclairage Public :

- extinction de l'éclairage 6 heures par nuit permettant une économie prévisionnelle de 100 K€
- Remplacement des éclairages sodium par du led via la convention avec le SE 60

► Bâtiments communaux :

- Isolation de la toiture des bâtiments associatifs en 2022 poursuivi par celle de la maternelle Edouard Herriot en 2023
- Depuis septembre 2022 : programmation des chaudières en fonction des horaires d'occupation des bâtiments (ex : mairie de 7h – 19h)
- Remplacement des robinets thermostatiques afin de « brider » les températures
- Remplacement des menuiseries
- Bâtiments énergivores : mise en place d'un pilotage à distance d'un système de chauffage (gymnases, mairie, médiathèque) -> possible économie de 15 à 20 %
- Sensibilisation des utilisateurs à l'extinction des lumières et PC
- Poursuite des remplacements des pavés lumineux actuellement des néons par du led



Le Programme Pluriannuel d'Investissement de la Ville de Margny lès Compiègne

	2023		2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Bâtiments communaux								
Réhabilitation Terrains de Tennis	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €					
Subvention Etat		200 000,00 €						
Subvention Région		200 000,00 €		400 000,00 €				
Subvention Département		150 000,00 €		350 000,00 €				
Autres				70 000,00 €				
Création d'un pôle de centralité avec extension du Restaurant	480 000,00 €							
Subvention Etat		180 152,00 €						
Subvention Région		118 720,00 €						
Subvention Département								
Délocalisation des ST	50 000,00 €		800 000,00 €		500 000,00 €			
Subvention Etat				200 000,00 €		190 000,00 €		
Subvention Département				300 000,00 €		90 000,00 €		
Ecoles								
Cantine Paul Bert - Isolation Accoustique	18 000,00 €							
Foyer Edith Piaf - Aggrandissement								
Programme AD'AP Accessibilité	25 000,00 €							
Multi Accueil rue Molière // Maison des Enfants	17 000,00 €		10 000,00 €					
Cimetière - Colombarium	19 000,00 €							
Cuisine Centrale (Transformation Cantine Herriot)			280 000,00 €					
Travaux Bât / Matériel /Cusiniste								
Subventions Potentielles				140 000,00 €				

	2023		2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Voiries /Eclairage Public								
Rénovation Éclairage Public	130 000,00 €		150 000,00 €		150 000,00 €		150 000,00 €	
Enfouissement de réseaux			180 000,00 €		200 000,00 €		200 000,00 €	
Aménagements Urbains								
Renaturation								
Cours d'écoles	15 000,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €	
Végétalisation Parking du Parc	230 000,00 €							
Aménagement Place du Marché	30 000,00 €		80 000,00 €					
Aménagement Parvis HDV			300 000,00 €					
					114 000,00 €			
					114 000,00 €			
Aménagement Octave Butin					750 000,00 €		750 000,00 €	
Aménagement Parvis Médiathèque			120 000,00 €					

	2023		2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagements Espaces Naturels								
Parc de la cartoucherie (étude + travaux)			20 000,00 €		350 000,00 €			
Etat - DSIL						105 000,00 €		
CD 60						105 000,00 €		
Mobilités Douces								
Arceaux Vélos et Abris	20 000,00 €							
Mise en œuvre Schéma Directeur			50 000,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €	
Zone 30 - Doubles sens Cyclable - zones de rencontre			70 000,00 €					
Subvention Etat								
Subvention Département				17 000,00 €				
Budget Participatif	100 000,00 €		200 000,00 €		150 000,00 €		150 000,00 €	

	2023		2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sécurité								
Vidéo Protection	37 000,00 €		37 000,00 €					
Conseil Départemental		15 000,00 €		14 600,00 €				
Etat								
Equipements des Services								
Matériels Informatiques	20 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €			
Materiels / Véhicules	80 000,00 €		40 000,00 €		40 000,00 €			
Cuisine	20 000,00 €							
Total globalité PPI	2 750 400,00 €	1 225 097,00 €	3 412 000,00 €	1 707 600,00 €	2 585 000,00 €	495 000,00 €	4 400 000,00 €	0,00 €

Principaux Investissements de la commune - 2023

- ▶ Le projet d'investissement le plus important pour l'année 2023 est la réhabilitation total des tennis avec la création de deux courts couverts et deux courts découverts, le montant estimé est de 2 000 000 €HT projet qui se réalisera sur les années 2023 -2024,
- ▶ La création d'un pôle de centralité au niveau du Parc de la Mairie, avec l'extension du bâtiment dit « Le Pigeonnier » (480 000 €TTC) qui permettra l'accueil d'un restaurant et la réfection du parking du Parc avec une végétalisation et une dés-imperméabilisation des sols (230 000 €TTC),
- ▶ Travaux relatifs aux économies d'énergie avec la réfection et l'isolation de la toiture de l'école maternelle Herriot 164 110 €TTC – Travaux qui se réaliseront Juillet-Aout 2023
- ▶ Travaux de réfection des vestiaires du Stade Robert Dubois – 150 000 € TTC – Réalisation été 2023
- ▶ Eclairage public – 130 000 € - fonds de concours SE60 et une enveloppe complémentaire d'environ 100 000 €



L'ARCBA investit pour la Ville
de Margny Lès Compiègne

PPI 2021 – 2026 ARC pour la Ville

	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Projet	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Extension CSI opération 956 Margny les Compiègne	2 760 €											
Bâiment 85 - études et travaux Le Tigre	90 000 €	28 500 €	1 200 000 €		630 000 €		1 200 000 €	600 000 €	1 200 000 €	600 000 €	570 000 €	285 000 €
Réserves foncières -rachat maison R.Poincaré	275 000 €											
Quartier gare passerelle SNCF participation Margny									900 000 €	150 000 €	900 000 €	150 000 €
Bâtiments modulaires E.Herriot préfabriqués	10 800 €											
Bâtiments E.Herriot -Etude extension	72 000 €	25 000 €	420 000 €	175 000 €	876 000 €	506 000 €						
Trémie Prairie 2 Margny / Venette			278 400 €	116 000 €	523 000 €	168 000 €			4 839 200 €	806 533 €	4 839 200 €	806 533 €
TOTAL	450 560 €	53 500 €	1 898 400 €	291 000 €	2 029 000 €	674 000 €	1 200 000 €	600 000 €	6 939 200 €	1 556 533 €	6 309 200 €	1 241 533 €

Aménagement 2021 – 2026 de l'ARC pour la ville

	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Projet	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Pôle de développement des Hauts de Margny	273 092 €	4 256 465 €	1 450 000 €	2 531 000 €	300 000 €	400 000 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	250 000 €	0 €
Quartier de la Gare	751 564 €	301 500 €	897 064 €	1 600 000 €	9 172 764 €	5 483 872 €	8 142 678 €	2 400 000 €	3 118 733 €	1 000 000 €	1 818 733 €	1 500 000 €
La Prairie 2	2 179 899 €	2 118 025 €	1 545 000 €	1 808 860 €	1 620 000 €	1 750 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €	250 000 €	1 000 000 €	250 000 €
TOTAL	3 204 555 €	6 675 990 €	3 892 064 €	5 939 860 €	11 092 764 €	7 633 872 €	9 142 678 €	3 900 000 €	5 368 733 €	1 250 000 €	3 068 733 €	1 750 000 €



Projets d'Investissements de l'Agglomération de la Région de Compiègne

- Requalification du cœur d'Agglomération avec **la création de liaisons vers le quartier de la Prairie** (Trémie) et la 2^{ème} phase de constructions de logements, équipements et locaux tertiaires
- Livraison et mise en service du nouveau multi accueil sur le quartier de la Prairie octobre novembre 2023
- Livraison des premiers logements (Résidence Inter générationnelle) début mars 2023
- Livraison du programme porté par Linkcity à l'automne 2023 et livraison des logements Eiffage fin 2023
- Lancement de la Mission du programmiste pour l'extension de la salle Marcel Guérin février 2023
- Aménagement de la coulée verte à partir du printemps 2023



Projets d'Investissements de l'Agglomération de la Région de Compiègne

- **Restructuration du Pôle Gare avec :**
- le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie à l'horizon 2025 : l'enjeu est de constituer une véritable porte d'entrée dans l'agglomération qui illustre son cadre de vie et son sens de l'innovation. Ce quartier marquera l'interface entre les centres villes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne
- Lancement des travaux des Pôles d'échange Multimodaux Sud en 2023 et Nord en 2024
- Aménagement du sous-terrain à moyen terme
- La reconstruction du bâtiment Gare 2025-2026
- Mise en accessibilité des quais par la SNCF début des travaux fin 2023



Projets d'Investissements de l'Agglomération de la Région de Compiègne

- ▶ Travaux d'extension de l'école maternelle Herriot début juillet 2022 pour une mise en service à la rentrée 2023 – Travaux bien engagés
- ▶ Le Parc d'Activités des Hauts de Margny est quasiment plein – Le bâtiment St Gobain est en activité
- ▶ Achat en cours du foncier le long de la RD 935 (coté est) pour l'extension du Parc d'Activités des Hauts de Margny
- ▶ Ce Développement du plateau générera à court terme de nouvelles recettes pour la commune avec une augmentation des bases du foncier bâti